



Couverture
complète pour
le montage de
machines et
d'installations

Business Technique

Assurance montage

Les machines et installations sont exposées à un risque élevé lors de leur mise en place, montage et mise en service. En cas de dommages ou de destruction, l'assurance montage Business Technique fournit une protection complète.

Qui bénéficie de l'assurance montage Business Technique?

Les sociétés de fabrication, les entreprises de montage, les entrepreneurs généraux qui mettent en place et en service les machines et les installations. L'intérêt de l'entreprise qui réalise le montage est en règle générale assuré. Les prestations propres du donneur d'ordre peuvent de ce fait être assurées en complément.

En alternative, le donneur d'ordre peut se présenter comme le preneur d'assurance. Ses prestations propres ainsi que les prestations de tous les entrepreneurs participant au montage sont alors couvertes.

Informations détaillées

L'assurance montage Business Technique couvre les sinistres occasionnés aux **objets de montage** tels que les machines et appareils, installations de fabrication et de procédé, constructions en préfabriqué, installations des éléments domotiques, installations de transport, systèmes d'alimentation énergétique ou installations pour l'évacuation.

L'assurance principale vous offre une protection contre les conséquences financières des cas de sinistre soudains et imprévus dus à une force extérieure violente ou également à des causes techniques internes. Vous pourrez voir dans le tableau ci-contre la très large protection dont les installations et machines à construire font l'objet pendant le montage et l'essai de fonctionnement.

Pendant la durée du montage, les équipements de montage en propre et de tiers tels que les machines auxiliaires, outils, échafaudages et baraquements peuvent être assurés contre les sinistres résultant de l'activité de montage dans le cadre d'une **couverture supplémentaire**.

Les couvertures complémentaires telles que l'entreposage avant montage, la couverture incendie et les transports en suisse ainsi que la prise en compte des interruptions et des prolongations de montage sont possibles en fonction du projet.

Les choses qui ne font pas partie de l'objet ou de l'équipement de montage (p. ex. machines ou installations existant déjà) ne peuvent pas être assurées en supplément contre les sinistres résultant de l'activité de montage en tant que **«choses mises en danger»**.

Les objets de montage, les «choses mises en danger» et les objets pris en charge pour le service et la maintenance ne sont en règle générale pas couverts dans le cadre de l'assurance responsabilité civile entreprise. L'assurance montage resp. l'assurance pour un dommage causé à un objet pris en charge pour le montage constitue ici un précieux complément.

- compris dans la couverture de base
- par convention particulière
- couverture pour les dommages consécutifs au montage

Risques assurés Assurances complémentaires	Objets assurables
Risques assurés	Objet de montage Equipement de montage Choses mises en danger
Risques techniques	
Erreurs de plans et de calculs, vices de construction, défauts de matériaux ou erreurs de fabrication	
Surcharge, emballement, court-circuit, souspression	
Défaillance d'installations de mesure, de réglage ou de sécurité	
Défaillance humaine	
Erreurs de manipulation, maladresse	
Actes dommageables intentionnels	
Forces extérieures/risques de choses	
Accidents (collisions, chocs), corps étrangers	
Affaissement de terrain, de parties de bâtiment	
Vol	
Vent et tempête	
Événements naturels (p.ex. hautes eaux, grêle, avalanches, chute de pierres, glissement de terrain)	
Extension des risques assurés et couvertures	
Incendie, foudre, explosion	● ● ●
Transport hors du lieu de montage	● ● ●
Entreposage avant montage	● ● ●
Grève et lock-out hors de Suisse	●
Frais lors de dommages consécutifs à des défauts	●
Inclusion du risque du donneur d'ordre	● ● ●
Frais pour les travaux d'excavation et de construction	● ● ●
Frais de déblaiement / dégagement dépassant 5% du montant de couverture	● ● ●
Frais supplémentaires pour fret aérien	● ● ●

Conditions

Montant de couverture valeur totale

Dans la couverture principale, le montant de couverture pour l'objet de montage correspond à la valeur totale (valeur d'une chose identique neuve).

Montant de couverture premier risque

Pour les assurances complémentaires équipement de montage et choses mises en danger, le montant de couverture peut être fixé selon une libre appréciation.

Couverture principale et assurances complémentaires

Les assurances complémentaires ne sont possibles qu'en relation avec la couverture principale pour l'objet de montage.

Couverture à la valeur vénale

Les frais de restauration de la chose concernée à son état antérieur au sinistre sont dédommagés (dommage partiel). Si ces frais dépassent la valeur vénale, il s'agit d'un dommage total et la valeur vénale est remboursée.

Vos avantages en un coup d'œil

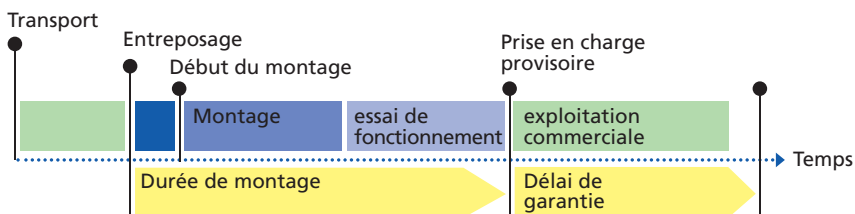
- La couverture principale comprend une très large couverture d'assurance contre les risques techniques, les défaillances humaines et les événements naturels
- Couverture pour les risques des fabricants, sociétés de montage et sous-traitants
- Couverture pour les équipements de montage
- Couverture pour les choses prises en charge
- Les prestations du donneur d'ordre sont également assurables
- Couvertures de maintenance jusqu'à deux ans après la fin du montage
- Solutions d'assurance adaptées à votre entreprise et à vos projets

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement et individuellement. Il vous suffit de contacter l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker.
www.zurich.ch

Durée de montage, couvertures supplémentaires situées en amont et en aval

- L'assurance principale comprend la couverture pour **2 mois d'activité de montage**, y compris **un essai de fonctionnement de 4 semaines** au maximum. La durée de couverture pour le montage et l'essai de fonctionnement peut être prolongée de manière individuelle.
- **Les transports** en Suisse, y compris le chargement et le déchargement, peuvent être assurés en sus.
- Il est possible d'assurer **l'entreposage** des choses à monter sur le lieu de montage et pendant la durée d'assurance.

Déroulement du montage



Solutions individuelles

Nos spécialistes se feront un plaisir de vous conseiller sur les extensions de couvertures suivantes et les situations individuelles spécifiques au projet:

- **Couvertures de maintenance** suite à la prise en charge de l'objet de montage pendant la durée de maintenance / le délai de garantie
 - Visits-Maintenance: couverture des prestations de montage pour les sinistres survenus suite à la réalisation des obligations contractuelles et des travaux sous garantie indiqués dans le contrat;
 - Extended-Maintenance: couverture complémentaire pour les sinistres occasionnés par le montage;
 - Garantie de maintenance: couvre de manière complémentaire les sinistres dont le preneur d'assurance est responsable en vertu du contrat d'entreprise;
- Couverture des frais résultant du **retard de mise en service** dans la mesure où ce retard est dû à un événement couvert par l'assurance montage;
- Projet de montage en relation avec l'exécution des travaux de construction et les assurances de construction correspondantes;
- Premières réalisations, rapports de risques spéciaux;
- Solutions de contrat-cadre.

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ces dernières font foi.



Because change happenz®